



BARREAU DE QUÉBEC

Faire une demande de conciliation

1.

DORÉNAVANT, vous devrez utiliser le formulaire « *Demande de conciliation* » et le transmettre à la Commission des services juridiques (conciliation@csj.qc.ca) et au Barreau de Québec (mgagnon@barreaudequebec.ca).

Seul ce formulaire sera traité.

Pour accéder au formulaire, cliquez ici :

<http://barreaudequebec.ca/avocats/conciliation-aide-juridique/>

2.

Mme Mélanie Gagnon ouvrira votre dossier de conciliation et le remettra au conciliateur seulement lorsque vous nous aurez fait parvenir tous les documents suivants :

- *Formulaire « Demande de conciliation »*
 - *Relevé de compte de la CSJ*
 - *Pièces justificatives pertinentes*

3.

Quand votre dossier sera complet, vous recevrez un courriel de confirmation qui vous informera que votre demande sera inscrite au prochain rôle de conciliation.

Si vous avez besoin d'information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec Mme Mélanie Gagnon au 418 529-0301, poste 22.